Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Pacte territorial France Rénov'
Mellois Sèvre Gâtine

Avenant n°1 à la convention de partenariat

Modalités de coopération et de partenariat entre les quatre EPCI membres de l'Espace Conseil France Renov' Mellois Sèvre Gâtine

La communauté de communes
Mellois-en-Poitou

La communauté de communes
Parthenay-Gâtine

La communauté de communes
Haut Val de Sèvre

La communauté de communes
Val de Gâtine

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

ENTRE
La communauté de communes Mellois-en-Poitou
Ayant son siège social :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg, 79500 Melle
Représentée par Monsieur Fabrice MICHELET
Agissant en qualité de Président.

d'une part,

ET
La communauté de communes Parthenay-Gâtine
Ayant son siège social :
2, rue de la Citadelle, 79200 Parthenay
Représentée par Monsieur Jean-Michel PRIEUR
Agissant en qualité de Président,

d'autre part,

ET
La communauté de communes Val de Gâtine
Ayant son siège social :
Place Porte-Saint-Antoine, 79220 Champdeniers
Représentée par Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU
Agissant en qualité de Président,

d'autre part,

ET
La communauté de communes Haut Val de Sèvre
Ayant son siège social :
7 boulevard de la Trouillette, 79400 Saint-Maixent-l'Ecole
Représentée par Monsieur Daniel JOLLIT
Agissant en qualité de Président,

Vu la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine
Vu l'avenant n°1 à la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine portant sur la communauté de communes Mellois en Poitou,
Vu l'avenant n°2 à la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine portant sur communauté de communes Val de Gâtine,
Vu la convention de partenariat entre les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et Mellois en Poitou,
Vu la délibération de la communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du XXX,
Vu la délibération de la communauté de communes Parthenay-Gâtine en date du XXX,
Vu la délibération de la communauté de communes Val de Gâtine en date du XXX,
Vu la délibération de la communauté de communes Mellois-en-Poitou en date du 18 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Les parties ont convenu ce qui suit :

Les articles 3 et 4 de la convention de partenariat entre les quatre communautés de communes Parthenay Gâtine, Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine et Mellois en Poitou signée le 7 mai 2025 sont annulés et remplacés par :

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE MELLOIS EN POITOU

En qualité de maître d'ouvrage du Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine, Mellois en Poitou s'engage :

- A réaliser l'ensemble des dépenses pour le compte des quatre EPCI,
- A effectuer les demandes de subventions pour l'ingénierie de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), au titre des volets « dynamique territoriale » et « information, conseil et orientation » du Pacte territorial,
- A candidater auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'appels à manifestations d'intérêt (AMI),
- A solliciter tout autre financement,
- A solliciter le versement des subventions et aides accordées par les financeurs,
- A inscrire à son budget pendant toute la durée du Pacte territorial Mellois Sèvre Gâtine la dépense nécessaire à la bonne mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',
- A conclure avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) situé 8 rue Jacques Cartier ZA de Baussais à La Crèche (79) une convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du PIG Pacte territorial 2025-2027.
- A assurer le pilotage et le suivi du PIG Pacte territorial,
- A signer les avenants à la convention de Pacte terrirorial France Rénov' Mellois en Poitou relatifs aux volets « accompagnement » concernant Val de Gâtine et Mellois en Poitou.

ARTICLE 4 : PARTENARIAT FINANCIER

4.1. Dépenses prévisionnelles

Conformément à la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine, le coût total prévisionnel des volets 1 et 2 est estimé à 245 000€/an ainsi répartis :

- 235 000€/an pour la mise en œuvre du Pacte territorial par le CRER,
- 10 000€/an pour le pilotage et le suivi du Pacte territorial correspondant à 0,4 équivalent temps plein (ETP) d'un agent de Mellois en Poitou.

Au vu des volets « accompagnement » concernant Mellois en Poitou et Val de Gâtine, tous deux pour 2026-2027, sont ajoutées aux dépenses prévisionnelles :

- 42 000 € TTC pour Mellois en Poitou par an, soit 84 000 € pour 2026-2027,
- 39 390 € TTC pour Val de Gâtine pas an, soit 78 780 € pour 2026-2027.

Le montant total des dépenses par an pour l'ensemble des quatre EPCI est estimé à 326 390 TTC € et à 652 780 € pour 2026-2027 ainsi répartis :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Par an	Coût initial pour 4 EPCI	Coût accompagnement Mellois en Poitou	Coût accompagnement Val de Gâtine	Coût total pour 4 EPCI
Dynamique territoriale	75 728 €	27 600 €	4 290 €	107 168 €
Information conseil orientation	169 722 €	14 400 €	35 100 €	219 222 €
Total	245 000 €	42 000 €	39 390 €	326 390 €

4.2. Recettes prévisionnelles

La communauté de communes Mellois en Poitou est seule signataire des conventions avec l'Anah et la Région Nouvelle-Aquitaine et seule bénéficiaire des subventions accordées par ces partenaires financiers.

4.2.1. Subventions de l'Anah

L'Anah finance 50 % de la dépense réalisée annuellement avec l'application d'un plafond spécifique à chaque volet et ces deux plafonds de dépenses ne sont pas fongibles entre eux.

Le montant des plafonds de dépenses pour le « volet dynamique territoriale » et le « volet information, conseil et orientation » est calculé sur la base du nombre de résidences principales en parc privé (RPP) selon les données INSEE en vigueur au 1er janvier 2024.

Les plafonds des dépenses sont pour le présent PIG Pacte territorial :

- 50% d'un plafond de dépenses de 250 000 € pour le volet information, de conseil et d'orientation
- 50% d'un plafond de dépenses de 340 000 € pour le volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages.

La subvention de l'Anah est estimée à 122 500€ par an pour 2025 et 163 195 € pour 2026 et 163 195 € pour 2027, ainsi répartis :

Par an	Subvention initiale pour 4 EPCI	Subvention à Mellois en Poitou/avenant n°1	Coût à Val de Gâtine/ avenant n°2	Coût total pour 4 EPCI
Dynamique territoriale	37 639€	11 500€	1 787€	50 926€
Information conseil orientation	84 861€	6 000€	14 625€	105486€
Total	122 500€	17 500€	16 412 €	163 195€

4.2.2. Subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine

Pour 2025, la Région Nouvelle-Aquitaine a émis un appel à manifestation d'intérêt auquel Mellois en Poitou s'engage à répondre dans les délais impartis.

Le financement, apporté dans le cadre de l'AMI 2025, vise à garantir un service public de qualité avec une mobilisation suffisante des moyens humains sur la rénovation énergétique, thématique qui reste la priorité de la Région en tant que cheffe de file Energie Climat.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Le soutien régional porte sur les moyens mobilisés pour assurer les missions des volets 1 et 2 telles que définies dans le guide des missions de l'Anah et concourant à la rénovation énergétique de l'habitat privé.
Dans ce cadre, est considéré comme conseiller en rénovation énergétique toute personne qui sensibilise et/ou informe et/ou conseille les ménages et les professionnels sur la rénovation énergétique.
Une obligation de moyens est demandée.

Le CRER s'engage à mobiliser 3 ETP pour la rénovation énergétique. L'aide régionale correspond à 30% des dépenses éligibles liées à ces ETP conseillers rénovation énergétique et elle est plafonnée à 18 000 € par ETP.

En raison du portage d'ingénierie rénovation énergétique mutualisée, une aide complémentaire à la coordination peut être apportée. Pour le Pacte territorial Mellois Sèvre Gâtine, elle atteint 10 000 € du fait de la mutualisation faite entre plus de 2 EPCI.

En cas de réponse favorable de la Région, Mellois en Poitou contractualise avec la Région afin de préciser le volet financier.

La subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine est estimée à 64 000€ pour 2025.

4.3. Répartition du reste à charge

4.3.1. Pour 2025

Le plan de financement annuel prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Coordination 0,4 ETP	10 000€	Région Nouvelle-Aquitaine	10 000€
Mise en œuvre des volets « volet dynamique territoriale » et le « volet information, conseil et orientation » par le CRER	235 000€	Région Nouvelle-Aquitaine	54 000€
		Anah 50%	122 500€
		Mellois en Poitou, maître d'ouvrage	58 500€
Total	**245 000€**	**Total**	**245 000€**

Le reste à charge pour Mellois en Poitou pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte territorial est estimé à 58 500€. Il est réparti entre les communautés de communes au prorata de leurs nombres d'habitants selon les données Insee en publiées en 2024 pour l'année 2021 :

Mise en œuvre des volets 1 et 2 du Pacte territorial	**% du nombre d'habitants**	**Répartition du reste à charge prévisionnel en fonction du nombre d'habitants**
Communauté de communes Haut Val de Sèvre	23%	13 163 €
Communauté de communes Mellois-en-Poitou	34%	20 126 €
Communauté de communes Parthenay-Gâtine	27%	15 897 €
Communauté de communes Val de Gâtine	16%	9 314 €
Total	**100%**	**58 500 €**

4.3.2. Pour 2026

Le plan de financement annuel prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Dépenses		Recettes	
Coordination 0,4 ETP	10 000€	Région Nouvelle-Aquitaine	64 000 €
Mise en œuvre des volets « volet dynamique territoriale » et le « volet information, conseil et orientation » par le CRER	235000€	Anah	156 413 €
		Mellois en Poitou, maître d'ouvrage	105 977 €
Mellois en Poitou et Val de Gâtine	81 390€		
Total	**326 390€**	**Total**	**326 390 €**

La répartition prévisionnelle de la coordination et la mise en œuvre des volets « Dynamique territoriale » et « Information conseil orientation » par le CRER est sans changement par rapport à 2025 pour les communautés de communes Haut Val de Sèvre et Parthenay Gâtine.

Mellois en Poitou procèdera à un appel de fonds auprès de Val de Gâtine correspondant au coût :

- des missions du prestataire mettant en œuvre les volets « Dynamique territoriale » et « Information conseil orientation » et « Accompagnement » sur son territoire.

Fait à Melle, le

Pour la Communauté de Communes
Mellois-en-Poitou

Le Président
Fabrice MICHELET

Pour la Communauté de Communes
Haut Val de Sèvre

Le Président
Daniel JOLLIT

Pour la Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine,

Pour la Communauté de Communes
Val de Gâtine,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_18-DE

Le Président
Jean-Michel PRIEUR

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU